



Office de commercialisation du poisson d'eau douce

PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Rapport d'étape – 31 décembre 2024

*Loi canadienne sur l'accessibilité*

**1. Emploi :** L'OCPED s'est engagé à éliminer et à prévenir les obstacles au recrutement, à la rétention et à la promotion des personnes handicapées. Les employés auront accès et auront un aperçu des ressources et des informations en matière d'accessibilité dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités.

**Actions et progrès au 31 décembre 2024 :**

1. Effectuer une comparaison avec les normes d'emploi de la LCA et mettre à jour les politiques, lignes directrices et programmes pertinents de l'OCPED, si nécessaire.
  2. Grâce à des consultations avec des experts en la matière, l'OCPED a déterminé en 2023 que ses opérations comportent des obstacles structurels, de sécurité et d'accessibilité physique convaincants lorsqu'on travaille dans les zones de transformation et utilise de l'équipement. L'OCPED examine les emplois dans ses zones de transformation et de soutien/bureau dans une optique d'accessibilité afin de fournir l'accessibilité aux employés de la manière la plus sûre possible;
  3. L'OCPED a fourni des cadenas pour les casiers qui sont accessibles aux employés incapables de lire les petits caractères;
  4. L'OCPED inclut une visite guidée de l'usine de transformation dans le cadre de l'orientation des nouveaux employés lors de l'embauche pour faciliter l'orientation.
2. Fournir une formation supplémentaire sur l'accessibilité aux employés sur des sujets identifiés par leur rôle, c'est-à-dire une formation sur la création de documents accessibles pour les employés des communications, et une formation sur le recrutement accessible aux employés.
- Lorsque des visuels sont utilisés, y compris des images et des graphiques fournis lors de la formation, l'OCPED s'est assuré que les visuels sont bien décrits verbalement ou remplacés par du texte.

**2. Environnement bâti**

L'OCPED reconnaît l'importance d'un environnement bâti accessible. À ce titre, l'OCPED continuera de collaborer avec toutes les parties prenantes pour tenir compte des niveaux d'accessibilité au sein des installations actuelles. Parmi les exemples notables, notons la consultation des employés souffrant de sensibilité à la lumière et la mise en place d'aménagements en ajustant l'éclairage dans leur espace de bureau ainsi que l'ajout de bandes agrippantes pour une meilleure traction et le remplacement des poignées de porte par des leviers pour accéder facilement aux pièces.

**Actions et progrès au 31 décembre 2024 :**

**1. Effectuer une analyse comparative par rapport aux normes de la LCA**

- L'OCPED continue d'évaluer la conformité aux normes de la LCA pour l'environnement bâti dans ses installations de transformation de Winnipeg et à distance.
- Durant les deux dernières années, des consultations avec des experts en la matière ont permis d'identifier d'importants obstacles structurels à l'usine de transformation de Winnipeg, construite en 1971. L'OCPED s'est engagé à améliorer l'accessibilité dans la mesure du possible, compte tenu de ces contraintes.
- Les mises à jour incluent des indicateurs à contraste élevé pour les zones de glissement et de trébuchement.
- L'évaluation comparative des normes de la LCA pour les installations éloignées devrait être achevée d'ici le 31 décembre 2024.

**2. Aménagements d'accessibilité pour les visiteurs**

- L'OCPED veille à ce que des dispositions alternatives soient disponibles pour les personnes ayant besoin d'aménagement en matière d'accessibilité avant de visiter un site de l'OCPED.

**3. Ajustements et améliorations structurelles**

- Rampes et garde-corps : Ajout proposé de rampes, de bandes d'appui pour escaliers et de garde-corps pour améliorer la mobilité dans les entrées, les couloirs et les escaliers (échancier : 1 à 5 ans).
- Portes automatisées : L'OCPED a lancé un projet d'automatisation des portes principales et à fort trafic pour aider les personnes à mobilité réduite (échancier : 1 à 5 ans).

#### 4. Signalisation et marquages (en cours)

- Signalisation directionnelle et de sortie de secours améliorée, incluant le braille.
- Des voies d'accès dégagées dans les zones encombrées, complétées par un éclairage amélioré pour une meilleure visibilité.

#### 5. Conception des espaces de travail et des équipements (en cours)

- Des aménagements tels que des bureaux à hauteur variable, des espaces de travail épurés et des équipements accessibles (par exemple, des distributeurs de savon et des poignées de porte).
- Projets de réaménagement des salles de pause et des cuisines avec des comptoirs plus bas et des aménagements conviviaux (échéancier : 1 à 10 ans).

#### 6. Ménage et maintenance

- Pratiques régulières pour traiter les cordons lâches, l'encombrement et les risques de trébuchement.
- Examen périodique et amélioration de l'entretien ménager dans tous les services.

#### 7. Améliorations de sécurité spécialisées

- Signaux d'urgence sonores et visuels et infrastructures de sécurité améliorées dans les zones à haut risque comme les entrepôts frigorifiques, en s'attaquant à l'accumulation de glace et aux surfaces glissantes (échéancier : 1 à 5 ans).

#### 8. Formation et sensibilisation

- Sensibiliser les employés aux obstacles à l'accessibilité et aux améliorations à apporter en matière d'entretien ménager pour favoriser un environnement inclusif.

#### Statut :

- De nombreuses initiatives, telles que les mises à jour structurelles, sont des projets à long terme nécessitant une évaluation et une allocation de ressources.
- Les correctifs réalisables, tels que la suppression des risques de trébuchement, ont été réalisés avec succès.
- Une évaluation plus approfondie est en cours pour trouver des solutions globales et personnalisées afin de relever les défis clés.

### 3. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le public interagit avec l'OCPED par l'intermédiaire de son site Web (<http://www.freshwaterfish.com>). Les employés de l'OCPED utilisent une variété de matériels technologiques, de systèmes logiciels et d'appareils de communication dans leur travail quotidien. L'OCPED s'engage à améliorer l'accessibilité et l'inclusivité de ses technologies, en veillant à ce qu'elles soient utilisables par des personnes ayant des besoins divers. À mesure que la numérisation se développe dans l'environnement de travail, les considérations d'accessibilité et de convivialité resteront une priorité.

#### Mises à jour prévues pour 2025 et 2026 :

Pour soutenir ces initiatives, l'OCPED met en place une suite d'outils logiciels d'accessibilité gratuits pour améliorer les interactions du public et des employés avec ses systèmes numériques. Ces outils répondent à une gamme de besoins d'accessibilité, notamment les problèmes de vue, d'audition, de mobilité et de cognition.

#### Outils d'accessibilité disponibles :

##### 1. Lecteurs d'écran (pour les déficiences visuelles) :

- NVDA (accès au bureau non visuel), VoiceOver (macOS/iOS), Narrateur (Windows) et Orca (Linux).

##### 2. Reconnaissance vocale (pour les problèmes de mobilité/dextérité) :

- Reconnaissance vocale Windows, Google Voice Access (Android) et Apple Dictation (macOS/iOS).

##### 3. Grossissement (pour basse vision) :

- Loupe Windows, Zoom (macOS/iOS) et plug-in Linux Compiz Zoom.

##### 4. Sous-titrage et transcription en temps réel (pour les personnes malentendantes) :

- Google Live Transcribe (Android) et Otter.ai (plan gratuit).
- 5. Assistance cognitive (pour les troubles d'apprentissage) :
  - Grammarly (plan gratuit) et Google Read&Write (version Lite).
- 6. Accessibilité des couleurs (pour les daltoniens) :
  - Color Enhancer (extension Chrome) et filtres de couleur Windows.
- 7. Plateformes d'accessibilité tout-en-un :
  - Fonctionnalités d'accessibilité Microsoft, Suite d'accessibilité Apple et Outils d'accessibilité Ubuntu.

L'OCPED utilisera ces outils comme leviers pour compléter les tests d'accessibilité plus vastes prévus pour 2025. Cette approche garantira une expérience inclusive pour l'utilisation de la technologie.

## 5. Transport

La principale installation de transformation de l'OCPED est située dans une zone qui peut créer des obstacles en raison du manque de transports publics disponibles. L'installation de transformation respecte les codes municipaux qui garantissent qu'il y a un nombre approprié de places de stationnement accessibles au bâtiment.

### Actions et progrès au 31 décembre 2024 :

- Bien que des chariots élévateurs soient utilisés à l'OCPED, l'Office ne fournit pas de services de transport aux employés ni aux clients. Aucun objectif n'a été créé pour le transport.

## Consultations

### Méthodologie

Ce plan a été préparé en consultation avec des experts en la matière de l'OCPED. L'OCPED consulte régulièrement les personnes handicapées pour connaître leur point de vue sur le plan d'accessibilité.

**Des experts en la matière** de l'OCPED ont été interviewés dans le cadre de groupes de discussion. Les parties prenantes internes connaissant les pratiques d'emploi, l'approvisionnement, les installations, les ressources numériques, les communications ainsi que la conception et la livraison de biens et de services ont été consultées. Les questions concernant les obstacles à l'accessibilité, les pratiques d'adaptation actuelles et les priorités en matière de mesures correctives ont été discutées et les réponses ont été utilisées pour éclairer ce plan.

### Comité d'examen de la LCA

Le plan d'accessibilité est appuyé par la Manitoba League of Persons with Disabilities. Les membres du groupe de consultation sont des personnes ayant diverses expériences vécues en matière de handicap et connaissant une gamme de problèmes d'accessibilité. Le comité est composé de membres qui s'identifient comme ayant un handicap, notamment la mobilité, la vision, les troubles d'apprentissage, les troubles de santé mentale et la perte auditive. Les membres du Comité ont reçu un aperçu des fonctions de l'OCPED et une copie préliminaire de l'ébauche du plan d'accessibilité de l'OCPED. Les membres ont formulé des commentaires sur le format et la lisibilité du plan, les mesures d'accessibilité décrites dans le plan, les échéanciers suggérés pour les mesures et les obstacles spécifiques qui pourraient être rencontrés. Les commentaires du Comité continuent d'être intégrés à ce plan.

## Conclusion :

L'OCPED fait progresser activement son engagement à créer un environnement accessible et inclusif dans toutes les facettes de ses opérations. Des progrès importants ont été réalisés dans les pratiques d'emploi, notamment la mise à jour des politiques pour éliminer les obstacles à l'accessibilité et le partage d'informations ciblées lors de l'orientation des nouveaux employés. Les améliorations structurelles futures des installations, telles que les rampes, les portes automatisées et la signalisation améliorée, reflètent l'engagement de l'organisation à créer un environnement bâti inclusif au cours des prochaines années. De même, l'OCPED a donné la priorité aux

technologies accessibles en introduisant des outils d'accessibilité gratuits pour aider à garantir la conformité numérique.

Le plan d'accessibilité de l'OCPED est le fruit de vastes consultations avec des experts, des employés et des personnes ayant vécu des expériences de handicap. Ce dialogue continu garantit que le plan reste pratique, efficace et adapté aux besoins en constante évolution. Bien que de nombreuses initiatives soient en cours, l'OCPED reconnaît la nécessité d'une amélioration et d'une collaboration continues, visant à favoriser un milieu de travail et un modèle de service qui permettront à tous les individus de s'épanouir.